

SANTE**Centre municipal de santé**

Demandes de subventions pour les actions de santé publique

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de ses activités de santé publique, le Centre Municipal de Santé peut obtenir auprès du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne (CPAM 94) des financements annuels relevant du Programme Régional de Santé Publique (PRSP). Ce programme décline pour la région les objectifs prioritaires en matière de santé publique et propose un appel à projet annuel. Ces financements permettent d'atténuer le budget municipal consacré à la réalisation de ces actions ou permettent d'en réaliser de nouvelles.

Je vous propose donc de solliciter, auprès de ces financeurs potentiels, toute subvention concernant les actions de santé publique menées par le Centre Municipal de Santé, et notamment les subventions relatives aux actions suivantes :

- 1^{er} décembre (prévention du SIDA et des IST) :
 - Subvention prévisionnelle demandée : 7 040 €
 - Objectifs : Diminuer les risques de transmission du VIH et des IST chez les jeunes et renforcer les actions d'éducation à la sexualité.

- Atelier alimentation :
 - Subvention prévisionnelle demandée : 3 250 €
 - Objectifs : Agir sur les représentations et pratiques nutritionnelles et diminuer les risques médicaux dus à la surcharge pondérale.

- Prévention buccodentaire :
 - Subvention prévisionnelle demandée : 28 912 €
 - Objectifs : Maintenir et renforcer les acquis de la prévention primaire, organiser une prise en charge préventive individualisée au Centre de Santé et inciter à la consultation.

- Prévention alcool en milieu festif :
 - Subvention prévisionnelle demandée : 12 520 €
 - Objectifs : Faire prendre conscience aux jeunes fréquentant la discothèque "le Palacio" à Ivry des risques liés à la consommation de l'alcool et des autres produits (MST, violence, accidents de la route, dépendance...).

- Prévention des IST par le théâtre dans les collèges :
 - Subvention prévisionnelle demandée : 4 500 €
 - Objectifs : Permettre aux jeunes scolarisés de s'exprimer sur les conduites à risques en matière de sexualité et d'acquiescer des comportements de prévention.

- Point Ecoute au lycée Fernand Léger :

- Subvention prévisionnelle demandée : 1 734 €
- Objectifs : Réduire le sentiment de mal-être et contribuer ainsi à la réussite scolaire des élèves.

- Totem Steribox :

- Subvention prévisionnelle demandée : 3 500 €
- Objectifs : Limiter l'incidence des injections virales dont les hépatites chez les usagers de drogue par voie intraveineuse.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

SANTE

Centre municipal de santé

Demandes de subventions pour les actions de santé publique

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'action sociale et des familles,

considérant que la Commune réalise des actions de santé publique, afin de contribuer à l'amélioration sanitaire de la population de la ville d'Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il convient, en conséquence, pour soutenir la réalisation de ces projets, de solliciter des subventions auprès du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne (CPAM 94),

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE toute subvention auprès des financeurs potentiels, le GRSP et la CPAM 94, pour la réalisation des actions de santé publique menées par le Centre Municipal de Santé, telles que notamment l'atelier alimentation, la prévention buccodentaire, la prévention « alcool en milieu festif », la prévention des infections sexuellement transmissibles par le théâtre dans les collèges, le Point Ecoute au lycée Fernand Léger, le Totem Steribox.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer toute convention de financement ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009